

Madame Michèle TABAROT

Maire du Cannet

Député des Alpes-Maritimes

Le 29 octobre 2015

Monsieur le Président,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de la copie du courrier par lequel le collectif des associations de riverains de l'aéroport de Cannes-Mandelieu alerte la DGAC sur le mécontentement grandissant des riverains dont la qualité de vie se détériore du fait de nuisances sonores d'une intensité que nous n'avions plus connue depuis de nombreuses années.

Soyez assuré que cette situation me préoccupe d'autant plus qu'un arrêté vient de paraître au Journal Officiel du 17 septembre 2015 pour porter la limite de tonnage des appareils autorisés à atterrir sur la plateforme aéroportuaire de 22 à 35 tonnes.

Vous n'êtes pas sans savoir que la limitation à 22 tonnes, ainsi que la fixation d'un plafond du nombre de vols annuel, avaient été des avancées significatives obtenues après de longues négociations.

Malheureusement, désormais, ces deux limitations n'existent plus sans pour autant que des évolutions efficaces n'aient été apportées concernant notamment les trajectoires.

Certes, les progrès technologiques et le cadre posé par le nouvel arrêté semblent devoir aller dans le sens d'une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement et de la réduction des nuisances sonores.

J'aurais pour ma part préféré que, avant toute évolution définitive, une phase de test puisse avoir lieu pour valider la pertinence des évolutions décidées.

Tel n'a pas été le cas et aujourd'hui je pense que notre engagement commun – puisque j'ai toujours été au côté des associations dans ce dossier – doit être de tenter d'obtenir des contreparties significatives à savoir :

- Une meilleure maîtrise des évolutions des trajectoires existantes, veiller à leur respect par les pilotes avec de réelles sanctions et progresser dans l'étude de la mise en place d'une nouvelle trajectoire avec une approche causant moins de nuisances sur les communes du moyen pays,
- Le retour d'une limitation du nombre de vols annuels autorisés,
- Une vigilance toute particulière sur l'évolution des nuisances suite à la parution du nouvel arrêté.

.../...

.../...

A cette fin, j'ai personnellement écrit à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des transports pour lui faire part de ces souhaits, certaine de pouvoir compter sur votre soutien dans cette démarche que je compte poursuivre et enrichir de vos observations.

Restant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Michele Tabarot
Michele Tabarot

Michèle TABAROT

Monsieur Jean-Claude BOSCHEL
Président de l'ADNA
127, Rue de la Fontaine
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE